

Zeitschrift: Inform'elles : bulletin d'information du Bureau de la condition féminine de la République et Canton du Jura

Herausgeber: Bureau de la condition féminine de la République et Canton du Jura

Band: - (1987)

Heft: 19: Place des paysannes dans les organisations agricoles

Rubrik: Quelques activités passées...

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

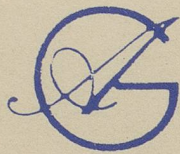
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 16.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Ainsi les statuts définissent-ils les Gourmettes qui se réunissent une fois par mois pour un dîner préparé sur place par quelques-unes d'entre elles à tour de rôle. L'histoire a commencé au printemps 1978 quand Madame Michèle Nidegger, administratrice de sociétés décide de fonder une association de la bonne bouche exclusivement féminine unique en Suisse avec actuellement 17 sections : Lausanne, Genève, Pully, Neuchâtel, Canton du Jura, Montreux, La Côte, Genève-Salève, Jura-Sud, Berne, Gros-de-Vaud, Zürich-Ville, Zürich-Campagne, Sierre, Lucerne, Léman et Monthey; (une section compte entre 12 et 16 membres) qui se retrouvent une fois par an à Lausanne pour l'assemblée générale et cette année sera la préparation pour 1988 du dixième anniversaire.

Le but de favoriser ces rencontres gastronomiques est de resserrer les liens d'amitié entre toutes celles qui s'intéressent aux arts de la table associant le vin à son indéniable valeur culturelle, d'harmoniser le raffinement de la cuisine à celui du cadre dont la maîtresse de maison a si souvent la responsabilité et le mérite. Plus concrètement, il est aussi d'apprendre à ses membres l'exécution des meilleures recettes de cuisine très anciennes et modernes afin de les réaliser selon les possibilités d'achats de produits frais offerts sur le marché tant sur le point de vue de la qualité que du prix.

Cela permet de maintenir en privé un certain niveau de préparation afin de ne pas être tenté de se laisser aller à la facilité des mets industriels et de conserves dont le niveau gastronomique n'est pas la préoccupation majeure.

Tous les membres possèdent les recettes des plats préparés et peuvent régulièrement assister à des cours donnés par un chef réputé. Les Gourmettes peuvent donc exécuter chez elles des chefs-d'oeuvre gourmands et se sentir indispensables à la gastronomie car elles savent par leurs toilettes, leurs charmants propos, leur génie de la décoration et de l'ordonnancement des tables donner la touche finale qui fait d'un bon repas une fête.

Colette Christen

Quelques activités passées...

3 avril

Encore un projet de BCF cantonal. Il s'agit de Zoug, où Marie-Josèphe Lachat était invitée ce soir-là par les femmes parlementaires et conseillères de "Sozialistisch-Grüne Alternativ". Celles-ci lui demandèrent de présenter les activités d'un tel service et surtout son historique. Car la motivation des Jurassiennes, suscitée par l'Association féminine pour la défense du Jura, est tonifiante pour les groupes qui désirent se donner aussi un instrument d'amélioration de la condition féminine.

Il est certain que si les femmes se rassemblent autour d'un tel projet, il ne pourra qu'être accepté... mais pour cela, il faut que les femmes de tout bord et de toute tendance politique, voulant la solidarité, réussissent à s'unir. Et cela est possible ! D'ailleurs on trouve des femmes de tous les partis derrière de tel projet au niveau communal, cantonal ou fédéral. La solidarité n'est pas un vain mot.

24 et 25 avril

Vendredi 24 et samedi 25 avril, la Fédération suisse des femmes protestantes (FSFP) a fêté ses quarante ans au Bürenpark à Berne et a tenu son assemblée des déléguées. Ce fut l'occasion de jeter un regard en arrière, mais aussi de l'interroger sur les perspectives d'avenir. Aujourd'hui, la FSFP est une association faîtière de quelque 200'000 membres. En 40 ans d'activités, elle a su se faire une place dans la vie religieuse et politique du pays. Le thème choisi pour ces journées de Berne, "La femme à prendre ou à laisser", montre cependant que la Fédération est consciente des difficultés rencontrées, aujourd'hui encore, par les femmes, pour trouver leur place aussi bien dans les Eglises que dans la vie politique, professionnelle ou publique.

Quelques phrases de Marga Bührig, docteur en théologie et co-présidente du C.O.E., lorsqu'elle évoqua le passé :

... C'étaient les années de l'immédiat après-guerre; on vivait une période d'effervescence spirituelle, de remise en question des schémas traditionnels. Nous cherchions à discerner ce que les femmes protestantes ont à apporter de spécifique dans le mouvement féminin. Nous mettions davantage l'accent sur "protestantes" que sur "femmes". Un pas important pour nous a été l'ouverture à l'oecuménisme.

Et maintenant ?

Bien des choses ont changé depuis nos débuts, il y a 40 ans. Les femmes sont mieux représentées dans les conseils de paroisse et les synodes, jusqu'à la Fédération des Eglises protestantes de la Suisse et dans certains conseils synodaux cantonaux. Malgré tout, ce problème n'est pas encore résolu. Il suffit de consulter les chiffres pour s'en convaincre : plus on monte dans la "hiérarchie" ecclésiastique, plus le nombre des femmes diminue.

... Beaucoup de femmes qui ont passé par une prise de conscience, qui regardent autour d'elles, en ont assez de l'Eglise. Il m'arrive de penser que l'Eglise, qui a perdu les ouvriers au siècle dernier, risque de perdre les femmes au vingtième siècle - et qu'elle perdra justement celles dont elle aurait le plus besoin : les femmes à l'esprit indépendant, aptes à prendre des initiatives, mais aussi celles qui interrogent et qui cherchent, celles qui ne se contentent pas de réponses toutes faites. Il faut soutenir ces femmes, il faut les former et les informer.

... J'attends d'une organisation faïtière protestante qu'elle pose des signes, qu'elle accepte les tensions et les conflits et qu'elle donne courage et confiance tant aux responsables de ses associations membres qu'à d'autres femmes en les encourageant à assumer des responsabilités.

... Les femmes chrétiennes sont déjà une parcelle de l'Eglise; elles ne sont pas l'Eglise - mais elles sont aussi l'Eglise. Je souhaite à la FSFP courage, amour et force pour ces prochaines dizaines d'années.

D'autres vœux chaleureux furent souhaités samedi matin lors de la table ronde réunissant sept intervenantes, dont Marie-Josèphe Lachat, et une animatrice. A partir de "portraits" de femmes de peintres célèbres, chacune put donner son choix et répondre à la question : Qui donc détermine la femme "à prendre ou à laisser" ?

Dans le journal en français de la FSFP "Approches", Claire Marguerat termine un article ayant le même titre par cette phrase : "La femme peut apprendre à laisser une place toute faite pour elle, et oser en conquérir une autre."

7,8 et 9 mai

Trois jours de réflexion consacrée à l'application de l'article 4 alinéa 2 de la Constitution fédérale. Telle était l'offre que faisait le professeur Charles-Albert Morand, de l'Université de Genève, qui organisait, en collaboration avec l'Etat du Valais, un séminaire sur "l'égalité des sexes, bilan de six ans d'expérience", à Martigny.

Ce séminaire avait pour objectifs d'analyser dans quelle mesure les discriminations entre les sexes ont été supprimées depuis l'adoption de l'article 4, alinéa 2, et d'étudier les moyens mis en oeuvre pour améliorer la situation juridique des femmes et recréer une situation de pouvoir égalitaire rompu par des siècles de discrimination.

Evidemment le bilan fut maigre. Des discriminations criantes subsistent dans les principaux secteurs du droit. Ni le législateur fédéral ou cantonal, ni le Tribunal fédéral n'ont répondu aux attentes que l'on avait lorsqu'on a révisé la Constitution. Quant aux mesures positives prises en faveur des femmes, elles sont à peu près inexistantes.



S'il fut un bilan, le séminaire se voulait aussi une ouverture sur l'avenir. Il s'agissait de voir comment on peut surmonter des obstacles juridiques et réels qui se dressent sur le chemin de l'égalité. On se demanda en particulier s'il est suffisant de créer une égalité formelle ou si au contraire il ne faut pas aller dans le sens d'une égalité matérielle tenant compte de la situation de fait dans laquelle se trouvent les femmes.

On s'interrogea aussi sur les modalités assurant la réalisation de l'égalité : il faut certes donner plus de chances aux femmes de réaliser leurs ambitions professionnelles, mais ne faudrait-il pas permettre aux hommes de réaliser au sein de la famille des tâches qui ont été traditionnellement laissées aux femmes ?

L'occasion fut ainsi donnée à Marie-Josèphe Lachat de préciser le travail réalisé par le BCF.

Ces trois journées furent très riches et variées tant par l'information, la réflexion que par les contacts qu'elles permirent.

Il faut remercier l'Université de Genève d'une telle initiative et le Canton du Valais d'avoir accueilli les participant-e-s aussi chaleureusement.

26 mai

Une rencontre, organisée par l'Association jurassienne pour l'action sociale donna l'occasion à Christiane Hofmann, Lausanne et M. Deleze, Genève, de s'exprimer sur "la pratique et les critères d'évaluation concernant les enquêtes sociales". Ils ont décrit la situation des cantons de Vaud et Genève devant les travailleurs sociaux jurassiens.

Les enquêtes sociales sont effectuées surtout lors de l'attribution des enfants en cas de divorce. Or, aujourd'hui la loi sur le divorce est en révision et toutes les questions relatives à la garde des enfants, l'autorité parentale, les pensions alimentaires sont en débat.

Dans le canton de Vaud, comme dans celui du Jura, les enquêtes ne sont demandées par le juge que lorsqu'il y a désaccord entre les parents quant à l'attribution des enfants. L'enquête consiste à décrire les conditions de vie de chaque conjoint, afin que le juge puisse se déterminer et fonder sa décision.

Les juges, souvent, demandent des réponses précises à des questions précises. Mais les assistant-e-s sociaux vaudois-e-s essaient de plus en plus, d'être descripteurs. Ils tentent aussi de convaincre les parents de négocier et de continuer à jouer leur rôle de parents, faisant abstraction de leur conflit de couple.

A Genève, la loi exige que les enquêtes soient effectuées systématiquement, quelle que soit l'entente des parents et leurs décisions. L'enquête peut déboucher sur les mêmes conclusions et demandes que celles des parents, ou alors, proposer une solution différente. Le Service de protection jeunesse (SPJ) intervient avant toute procédure (conciliation ou autre). Le SPJ joue un rôle de médiateur et les discussions ont lieu en présence des deux parents. Les propositions faites au juge le sont en collaboration avec les parents et la négociation se poursuit tant que les deux parents sont en désaccord. Parfois les enfants sont entendus, ceci dans le but de parler au nom de l'enfant et non à sa place, et de se faire son intermédiaire vis-à-vis des parents.

Lors du débat qui suivit les deux exposés, la discussion a porté, entre autres, sur la difficulté de définir précisément les intérêts des parents et ceux des enfants. Ces intérêts sont souvent liés. Mais les participant-e-s ont situé l'intérêt des enfants dans le bien-être que ceux-ci ressentent plus précisément dans leur environnement familial, scolaire et social. D'où la nécessité d'entendre les enfants, afin d'essayer d'appréhender leurs souhaits, leurs envies.

Il faut faire comprendre aux parents, qu'ils doivent continuer à communiquer entre eux en tant que parents et éviter ainsi que l'enfant devienne leur seul agent de communication; cela permet d'éviter bien des malentendus.

Pour éviter une bien naturelle panique devant l'enquête sociale, les professionnel-le-s estiment qu'il y a lieu, avant une enquête :

- 1) d'informer les personnes concernées sur ce qu'est une enquête sociale et à quoi elle sert;
- 2) de lire avec elles le rapport préparé à l'attention des autorités judiciaires, de discuter et expliquer le pourquoi de certains passages du texte qui peuvent poser des problèmes;
- 3) de préciser que les décisions finales ne sont pas de leur ressort : seuls des faits objectifs sont décrits et souvent plusieurs propositions sont formulées, afin d'éviter que des décisions trop restrictives ne soient prises.

Christiane Hofmann de Lausanne a abordé le problème de la juste revendication des pères quant à la garde des enfants, mais elle a également exprimé son malaise, voire sa révolte, devant le désarroi des femmes, des mères qui se sont souvent occupées pendant plusieurs années de leurs enfants et qui se retrouvent brutalement sans rien : sans enfant-s, sans travail, sans but dans la vie. Pour avoir trop bien intégré leur rôle de femme et d'épouse, elles ont délaissé leur formation ou leur vie professionnelle à leur mariage. Lorsqu'il y a divorce, ce choix se retourne contre elles.

Il faut sans cesse rappeler qu'un jugement peut toujours être revu, dès qu'il y a un fait nouveau (changement de situation financière, professionnelle, familiale), ... que les portes sont toujours ouvertes.

12 juin

Deux représentantes de "Viol-Secours", une association genevoise venant en aide aux femmes agressées sexuellement, sont venues présenter leur travail, leur action, au groupe "planning" de la Commission du BCF.

En 1981, après le viol collectif de Pré Naville à Genève, un Comité contre le viol fut mis sur pied pour soutenir les deux femmes victimes de cet acte odieux.

Le Comité les assista pendant l'instruction judiciaire et jusqu'à la fin du procès (1983) et mena un certain nombre d'actions ponctuelles dans ce domaine. En 1985, un certain essoufflement se fit sentir. C'est alors que quelques militantes réfléchirent à l'orientation précise qu'elles devaient donner à leurs activités. Elles décidèrent d'offrir aux victimes d'agressions sexuelles un lieu d'écoute et d'informations.

Mise sur pied selon le modèle canadien, depuis 1986 l'Association "Viol-Secours" mène son action, poursuivant trois objectifs :

- 1) Offrir une aide directe :
 - écoute, dialogue, information, permanence téléphonique;
 - accompagnement dans différentes démarches médicales et juridiques;
 - solidarité entre femmes ayant vécu des situations d'agression.
- 2) Avoir un rôle préventif :
 - information et éducation des enfants et adolescents;
 - information dans les quartiers ;
 - organisation de cours d'auto-défense pour les femmes.
- 3) Dénoncer et sensibiliser :
 - enquête sur les lieux de travail et mesures de protection pour les femmes;

Si les femmes qui portent des vêtements sexy révent secrètement d'être violées

cela veut-il dire

que les hommes qui portent des costumes chers révent secrètement d'être volés ?



- propositions de modifications de la législation;
- interventions publiques (lettres ouvertes dans la presse, participation à des manifestations, etc).

Ce collectif de huit personnes assume la Permanence. Une seule d'entre elles est rémunérée et travaille à mi-temps. L'Association espère augmenter le nombre d'adhérent-e-s, car leurs cotisations ajoutées aux dons et subventions sont les seules sources de revenus.

Suite à cette rencontre, le groupe "planning", élargi pour l'occasion, étudiera la possibilité de réaliser une telle infrastructure dans le Jura.

Puisse ce projet se concrétiser rapidement.

13 juin

"Egalité dans la réalité, les femmes disent comment", tel était le thème du Forum pour l'égalité, proposé, à Bienne, par plusieurs organisations représentant le courant d'opinion féministe suisse actuel.

Journée enthousiasmante, journée motivante ! Le féminisme aujourd'hui n'est pas ringard, il n'est pas mort, au contraire; les six femmes formant la Table ronde le démontrèrent sans peine. Que 200 femmes participent à cette journée le prouvait aussi. Elles entendirent s'exprimer tour à tour : Jacqueline Gury, sur le thème "Pour l'égalité des salaires", Eva Ecoffey "AVS, non à une fausse égalité", Marie-Thérèse Sautebin "Pour des mesures préférentielles dans la formation et le recyclage professionnels", Marie-Josèphe Lachat "Expérience du BCF jurassien", Ruth Gurny "Chances égales pour les femmes et les hommes dans les services publics", Thérèse Hirsbrunner "Travailler le jour, la nuit : comment ?"

Après un repas pris en commun, le travail en "ateliers" prit le relais. Les participantes purent approfondir les thèses exprimées le matin par les oratrices et proposer, lors de la mise en commun, des pistes de revendications.

C'est ainsi que l'Assemblée plénière se mit d'accord sur les termes d'une lettre ouverte adressée aux femmes et aux hommes élu-e-s du Conseil fédéral, des Chambres fédérales et des Parlements cantonaux et communaux.



En préambule, cette lettre rappelle l'inscription du principe des droits égaux dans la Constitution fédérale pour laquelle ils s'étaient en majorité prononcés. La lettre s'élève contre l'égalité à reculons, notamment dans le domaine de l'AVS et demande l'introduction de mesures positives favorisant l'accès des femmes à tous les niveaux professionnels et politiques. Elle revendique enfin des Bureaux pour les Droits des femmes au niveau de la Confédération, des cantons et des communes. Ils auraient pour tâche de "contrôler l'application des droits égaux, avec des compétences pour intervenir et oeuvrer directement à la mise en place d'actions positives".

La lutte féministe est arrivée à un tournant historique : l'égalité formelle étant à peu près réalisée partout en Suisse, c'est pour l'égalité dans les faits que nous devons nous battre aujourd'hui !

Pour y parvenir, il est nécessaire de mettre sur pied des instances administratives compétentes sur lesquelles les femmes peuvent s'appuyer pour faire valoir leur droits, individuellement et collectivement.

C'est ainsi que dans plusieurs villes et cantons, (notamment villes de Bienne et Zurich, cantons de Bâle-Ville, Bâle-Campagne, Berne, Genève, Tessin et Zoug), des initiatives voient le jour pour créer des bureaux pour les droits des femmes à l'image du BCF.

Afin que les différents projets ne se contrarient pas les participantes ont décidé de coordonner les actions au niveau national avec une mise en commun cet automne. Le BCF, à cet égard, jouera le rôle pivot dans cette initiative. Du pain sur la planche, donc !...

Une telle journée nous permit aussi d'échanger nos expériences et de nouer des liens.

16 juin

Le thème de l'Assemblée générale de l'Association des femmes protestantes de Bienne et du Jura était consacré à l'engagement de chacune pour la sauvegarde de la nature. Lors de leur Journée de réflexions, qui se déroula à Sornetan le 16 juin, les responsables étudièrent "les nouveaux enjeux de la procréation".

"Notre époque est en train de vivre des progrès spectaculaires dans la connaissance des processus de la vie et des interventions techniques possibles. Mais jusqu'où peuvent aller les techniques de procréation sans porter atteinte au respect de la personne humaine ? Il faut en appeler à l'éthique, non pour censurer la recherche, ni provoquer la peur, mais pour chercher le "souhaitable" pour l'être humain."

Madeleine Ruedi, médecin, de Neuchâtel, est "spécialiste" de ces nouvelles techniques. Femme engagée dans une recherche éthique, elle est co-auteure du rapport de la Fédération des Eglises protestantes de la Suisse paru récemment. Intitulé "Fécondation in vitro, possibilités techniques et perspectives éthiques", cet ouvrage a guidé notre travail. Il émane de l'Institut d'éthique sociale de la FEPS (Bureau romand, Terreaux 10, 1003 Lausanne).

Nous avons essayé de répondre à quatre questions :

1) L'enfant : un cadeau, un dû, un droit, une valorisation pour la femme ?

Nous avons ajouté : une responsabilité, un défi, une catastrophe, un choix.

2) Je suis l'enfant de ... quelle valeur cela a-t-il pour moi ?

Nous avons parlé de l'importance de nos racines mais aussi de modèles contraignants, de l'adoption : les conjoints ayant eu recours à la fécondation in vitro le diront-ils à leur enfant ou sera-ce le secret du couple ? Une statistique dit que le tiers des enfants ne naissent pas du conjoint véritable !

3) La procréation humaine par la fécondation in vitro est-elle une forme de thérapie de la stérilité, ou un pas décisif en direction d'un être humain artificiel ?

Nous aimerions bien qu'elle reste une thérapie, coûteuse et élitaire bien sûr, mais qui fixera les limites ? La loi empêche les abus mais la découverte est passionnante... ce qui était du domaine de la science-fiction en 1960 et déjà réalité aujourd'hui ! L'espoir cotoie l'angoisse.

4) Sommes-nous en droit de faire tout ce qui est techniquement possible ?

NON, notre non est catégorique. Pas un enfant à tout prix ! Une vie peut être accomplie sans enfant. Pensons peut-être à une famille plus élargie et à notre partage enrichissant avec les enfants handicapés.

Les responsables de l'AFP conclurent : "Soyons créateurs avec Dieu, mais pas à la place de Dieu !"

1er juillet

La déclaration du Conseil fédéral Egli en novembre 1986, proposant d'augmenter à 63 ans l'âge de la retraite pour les femmes dans le cadre de la 10ème révision de l'AVS, a provoqué l'inquiétude et l'indignation de nombreuses femmes de notre pays.

Spontanément et en dehors des appareils politiques, des femmes de différents milieux ont ressenti le besoin d'exprimer cette inquiétude et indignation. Quatorze personnalités romandes ont lancé un "Appel de femmes" qui a été ensuite élargi à toute la Suisse, étant donné l'écho qu'il a rencontré dans les médias et auprès des femmes elles-mêmes.



Tiré de Bon Sang, juin 1984



QUE LE MEILLEUR GAGNE.

Finalement, ce sont 75 personnalités, largement représentatives de divers milieux politiques, syndicaux, féministes et culturels, qui ont soutenu officiellement cet Appel. Si elles ne partagent pas forcément les mêmes conceptions sur ce que devrait être l'AVS dans le futur, ces premières signataires ont tenu à manifester leur unité dans leur opposition déterminée à cette proposition du Conseil fédéral.

Sans diffusion organisée centralement, l'Appel a recueilli 15'345 signatures venues de toutes les régions du pays. Des femmes de toutes professions, de nombreuses ouvrières, vendeuses, employées, des femmes exerçant des professions sociales, intellectuelles, des ménagères et aussi des retraitées l'ont signé.

NON A UNE FAUSSE EGALITE, tel est le titre de l'Appel. En effet, le soudain empressement du Conseil fédéral à vouloir réaliser l'égalité entre hommes et femmes par le biais de l'augmentation de l'âge de la retraite pour les femmes a toutes les apparences d'un prétexte, le but réel de la proposition étant d'améliorer le financement de l'AVS. Si le projet de 10ème révision présenté par M. Egli avait réellement procédé de la volon-

té de réaliser l'égalité, il aurait mis l'accent sur la correction des inégalités entre les sexes qui se manifestent dans la conception même de l'AVS.

Le Conseil fédéral lui-même, dans un rapport présenté en février 1986 sur le programme législatif pour l'égalité des droits entre hommes et femmes, relevait qu'il convenait "en premier lieu d'améliorer la situation juridique des hommes, et non pas de supprimer les avantages des femmes". Or la proposition d'élever l'âge de la retraite des femmes va exactement en sens inverse. En corrigeant en défaveur des femmes une législation qui ne faisait que compenser des inégalités de faits (salaires, formation, etc.) dont la suppression ne repose que très partiellement sur des mesures législatives, le Conseil fédéral n'agit pas dans le sens du mandat qui lui a été confié par l'inscription en 1981 dans la Constitution fédérale du principe de l'égalité entre hommes et femmes. Ceci est d'autant plus regrettable qu'il faut bien constater parallèlement l'absence d'une volonté politique clairement déterminée à corriger les nombreuses inégalités en défaveur des femmes, qui persistent dans notre société.

Apprenant avec satisfaction que M. le Conseiller fédéral Flavio Cotti voulait se donner le temps de la réflexion et qu'une remise en question des propositions émises par son prédécesseur n'était pas exclue, une délégation lui a remis les signatures recueillies autour de cet Appel, imaginant qu'elles ne pourraient que l'aider dans cette réflexion. M. le Conseiller fédéral Cotti recevait donc, ce 1er juillet 1987, une délégation des signataires composée de :

Ruth Dreifuss, secrétaire de l'USS
 Angeline Fankhauser, conseillère nationale
 Béatrice Geinoz, présidente de l'Association pour les droits de la femme de Fribourg-Ville et Sarine
 Marianne Huguenin, conseillère communale
 Marie-Josèphe Lachat, déléguée à la Condition féminine du Canton du Jura
 Sylvia Lempen, rédactrice responsable de "Femmes suisses"
 Alice Moretti, ancienne députée, membre du bureau de l'Alliance des sociétés féminines
 Patrizia Pedrina, vice-présidente de la Commission féminine de la VPOD
 Monica Solari, membre du comité de l'Organisation pour les droits de la femme du Tessin
 Helga Willen, membre du comité directeur de la Fédération suisse des femmes protestantes, et de
 Nelly Zurcher, OFRA.

Suggestions

Toutes suggestions concernant des actions du BCF, à entreprendre, ou en cours, seront les bienvenues.

Ecrivez-nous et faites-nous vos propositions, remarques et critiques.

... et futures

27 août

A cette date, le BCF invite les femmes ayant participé aux campagnes politiques communales et/ou cantonales à Glovelier, au Café de la Poste, 20 h 15. Prenez-en note !

12 septembre

Suite au Forum du 13 juin à Bienne (cf. p.20), une rencontre avec des personnes intéressées à la mise sur pied, dans leur canton, d'un Bureau de la condition féminine aura lieu à Olten. Le BCF jurassien, toujours soucieux de parfaire son organisation, sera de la partie.

